

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
14 JUIN 2022 À 20H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Christian Carron, Président du Conseil général, ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale.

Il propose de modifier l'ordre du jour et de supprimer le point 5 : Règlement concernant l'utilisation des routes forestières sises sur la commune de Fully. La commission EEEU a manqué de temps pour établir son rapport. Le conseil général ne peut donc pas se prononcer pour le moment.

Ordre du jour modifié et validé à l'unanimité, comme suit :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 30.03.2022
3. Demande de crédit supplémentaire de CHF 89'404.40 pour la réfection du collège de Saxé
4. Comptes 2021 de la Municipalité et des Services industriels
5. Postulat N° 100 du groupe PLR : « Remaniement parcellaire »
6. Interpellation N° 9 de la commission DETA : « Soutien aux sociétés locales »
7. Réponse au postulat N° 94 du groupe PDC « Amélioration de l'accessibilité de l'espace public pour les personnes à mobilité réduite »
8. Rapport des commissions
9. Divers

1. Bienvenue – contrôle des présences

41 personnes sur 45 sont présentes.

Excusés : Sylvie Jakupi, Conseillère générale PDC ;
Sandrine Gex, Conseillère générale PDC ;
Jérémy Frossard, Conseiller général PDC ;
Laetitia Pravato, Conseillère générale PLR

2. PV de la séance du 30.03.2022

Sans remarque, le PV est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Demande de crédit supplémentaire de CHF 89'404.40 pour la réfection du collège de Saxé

Le président, Christian Carron lit la demande de crédit supplémentaire et ouvre la discussion des groupes :

Madame Line Dorsaz pour le PDC indique que le groupe est unanime avec la commission de gestion dans les termes de son rapport et suit ses recommandations, en acceptant le crédit supplémentaire. Le PDC salue la transparence du Conseil communal à qui il demande plus de vigilance à l'avenir dans le suivi des investissements.

Madame Martine Caillet du groupe UDC relève la bonne communication du Conseil communal dans ce dossier, mais elle tient aussi à relever les différentes erreurs. En effet, depuis l'appel d'offre en

passant par l'adjudication du dossier et pour finir par l'attribution à la hâte du travail, le groupe UDC estime que le dossier a été traité avec légèreté et nonchalance. La liberté de vote est laissée aux membres du groupe.

Le groupe MISE, par Madame Isabelle Rémy-Carron, a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire. Il regrette le manque de suivi dans ce dossier et le retard à signaler l'augmentation des coûts, mais accepte le crédit supplémentaire.

Le groupe PLR, par Monsieur César Da Silva, prend acte du dépassement de budget et relève que dès le départ, les budgets étaient trop bas. Le groupe PLR estime que dans des cas d'urgence, le Conseil communal doit pouvoir s'adresser rapidement à la commission de gestion pour valider ces dépassements. Malgré les problèmes de procédure, le groupe PLR recommande à ces membres d'accepter cette demande de crédit supplémentaire.

La demande de crédit supplémentaire **est acceptée par 35 oui 1 non et 4 abstentions.**

4. Compte 2021 de la Municipalité et des Services industriels

La parole est donnée Madame Caroline Ançay-Roduit, présidente de la municipalité, qui présente les chiffres clés des comptes 2021 :

Les investissements de la municipalité, s'élèvent à 2.5 millions, contre 3.6 millions budgétés avec un amortissement moyen d'environ 23%. La différence s'explique par un recours sur la rénovation sur le « collège des Filles » et par un provisionnement que le Canton a exigée aux communes depuis 2014 mais qui s'est avéré être trop élevé et a conduit à un boni de 200'000.-.

En ce qui concerne les SI, 2.6 millions d'investissements pour 2.8 millions budgété. Les amortissements sont d'environ 18%.

Les revenus financiers de la Commune s'élèvent à environ 47 millions de francs et les charges financières à hauteur de 38 millions. Une marge d'autofinancement de près de 9 millions se dégage donc de cet exercice comptable. Avec un Bénéfice de CHF 27'000.-.

La fortune de la Commune passe ainsi à CHF 24'289'000.—à fin 2021. Le degré d'autofinancement s'élève à 173.60%. Quant au taux d'amortissement, il s'élève à 20.9%. – minimum par la loi est de 10%. L'endettement net par habitant est considéré comme faible, avec un montant de CHF 307.-, il a atteint pour cet exercice un niveau historiquement bas.

Madame la présidente remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont travaillé sur les comptes. En particulier la commission de gestion et le chef des Finances communales, Monsieur Patrick Arelttaz.

Monsieur César Da Silva du groupe PLR remercie les autorités communales, les chefs de service, l'organe de révision et la commission de gestion pour le travail accompli. Même si tous les investissements n'ont pas été réalisés et que cela fausse le degré d'autofinancement, le groupe accepte les comptes comme présentés.

Le groupe UDC par Madame Martine Caillet relève que les SI ne sont autofinancé qu'à 96%. A l'aube d'une crise énergétique et d'un manque d'électricité, le groupe demande à la Municipalité d'informer le plus rapidement et le plus clairement possible la population.

Le groupe remercie chaleureusement l'équipe de la comptabilité communale, pour le travail effectué et il recommande à ses membres d'accepter les comptes 2021.

Madame Isabelle Remy-Carron pour le groupe MISE félicite M. Patrick Arlettaz pour la bonne tenue des comptes et les réponses apportées aux questions de la commission de Gestion.

Cependant, le groupe considère que la très importante marge d'autofinancement qui résulte de cet exercice n'est pas une bonne nouvelle. Il est la conséquence de plusieurs projets qui n'ont pas pu être réalisés. Ce retard pris dans la réalisation des infrastructures est inquiétant, d'autant plus qu'il y a encore de gros investissements en perspective : RIBI, les eaux usées de Sorniot etc. Le groupe MISE demande à ses membres d'accepter les comptes.

Monsieur Murisier de la Fiduciare Dini Chappot prend la parole et explique avoir effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Fully, conformément au mandat qui lui a été confié, comprenant le bilan, le compte administratif et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Selon son appréciation, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales.

L'assemblée passe au vote. **À l'unanimité des membres présents, les comptes 2021 de la Municipalité et des Services industriels sont acceptés.**

5. Postulat N°100 du groupe PLR : « Remaniement parcellaire »

Le Postulat Numéro 100 du groupe PLR « Remaniement parcellaire » est présenté par Monsieur César Da Silva. La commune de Fully présente la 3^{ème} plus grande surface viticole du canton, et certainement pas la plus simple à exploiter. Difficile d'accessibilité et de mécanisation combiné à un morcellement parcellaire accru ces dernières années, les vigneron·ne·s Fuilleraises font face à de nombreuses difficultés. À reformuler

Pour la commune de Fully, au 31.12.2021 pas moins de 1869 propriétaires étaient enregistrés au cadastre. Cette situation préoccupe le groupe PLR, qui pense qu'il est de la responsabilité de la commune de créer aujourd'hui des conditions viables pour les vigneron·ne·s, afin de préserver un secteur économique important sur notre commune.

A travers ce postulat, le PLR demande aux autorités communales de mettre à l'étude et/ou en consultation, un remaniement parcellaire capable de faciliter l'achat et l'échange de parcelles viticoles entre professionnels.

Madame Line Dorsaz pour le groupe PDC estime que les remaniements parcellaires agricoles ne sont pas du ressort de la municipalité. Elle demande que la municipalité n'oublie pas de collaborer avec les porteurs des projets déjà en cours. Le groupe accepte à sa majorité le postulat du PLR en signe d'encouragement à une bonne entente avec les différents partis.

Madame Isabelle Remy-Carron pour le groupe MISE trouve que la mesure proposée dans le postulat du PLR est un soutien intéressant au monde agricole au vu des difficultés rencontrées par la branche ces dernières années. Le MISE soutient ce postulat.

Le Postulat du groupe PLR est **accepté par 39 oui et une abstention.**

6. Interpellation N° 9 de la commission DETA : « Soutien aux sociétés locales »

L'interpellation n° 9 de la commission DETA « Soutien aux sociétés locales » est présentée par M. Benoit Wiblé. D'après sa propre expérience et les discussions qu'il a eues avec le responsable de l'office du tourisme, il trouve que ce n'est pas simple d'organiser des manifestations à Fully, principalement par manque d'informations. Dans le but de dynamiser l'après COVID, la DETA se permet donc de demander certaines précisions.

Réponse de Madame Caroline Ançay-Roduit, qui comprends très bien le besoin et a demandé à son administration de se pencher sur la problématique. Elle énumère les différents moyens qu'ont les sociétés communales pour trouver des réponses à ces questions de location de salles.

Benoit Wiblé remercie la Présidente pour la réponse. Il aimerait que les sociétés qui n'ont pas accès aux salles soient aussi informés de la possibilité de les utiliser.

7. Réponse au postulat N° 94 du groupe PDC : « Amélioration de l'accessibilité de l'espace public pour les personnes à mobilité réduite »

La réponse de la municipalité a été transmis par écrite avant la séance plénière, voir annexe joint.

La parole est donnée à Monsieur Baptiste Dorsaz, premier signataire, qui se dit satisfait de la réponse et constate qu'il y a déjà eu des changements opérés par la commune. Même si toutes les questions n'ont pas trouvé réponse, il est reconnaissant du rapport fait par la Municipalité.

8. Rapport des commissions

SASJCS : Madame Dominique Rémondeulaz pour la commission SASJCS prend la parole et indique que la commission s'est réunie quatre fois depuis le dernier plénum. Elle a traité plusieurs dossiers, comme les nouveaux tarifs des crèches et UAPE. Le système de tarification a été mis à niveau pour correspondre à celui de la grande majorité des communes Valaisannes.

La commission a également pris connaissance du rapport concernant la politique communale liée aux seniors qui avait été rédigé par l'ancienne commission. Elle souhaite relancer la discussion autour de cette thématique.

Actuellement, les membres travaillent sur le projet de nurserie, un sondage a d'ailleurs été créé à l'attention des citoyens de la commune. La commission va également rencontrer la nouvelle éducatrice de rue qui a rejoint l'Asofy en ce début d'année.

EEEU : Monsieur Thomas Seydoux pour la commission EEEU indique que la commission a traité deux dossiers depuis le plénum de Mars 2022 ; les panneaux d'affichage et le règlement d'utilisation des routes forestières.

En ce qui concerne les panneaux d'affichage, la commission a validé 10 emplacements stratégiques sur la commune. Elle a également accepté la proposition de la maison HORIZON d'installer 3 panneaux digitaux sur les bords des routes cantonales. Aucun coût pour la commune et la possibilité d'utiliser à 50% pour des communications à la population.

Au sujet des routes forestières, la commission s'est déjà réunie trois fois, mais il reste encore des incertitudes pour finaliser le dossier. Dernière séance prévue le 23 juin 2022 et rapport pour le prochain plénum.

DETA : la parole est donnée à Madame Madeleine Carron pour la DETA. La commission a travaillé sur trois thèmes : la mobilité, la pérennité des sociétés locales et le développement économique. Plusieurs pistes sont ressorties de ces discussion, comme une ligne de bus sur l'axe Fully-Charrat. La commission a également décidé de refaire des séances sur le développement économique sur la commune en parallèle avec le travail effectué par la ComArt.

9. Divers

Monsieur Baptiste Dorsaz invite les conseillers généraux à la fête du four à pain prévue le 20 août prochain. Les bénéfices de cette manifestation seront utilisés pour refaire la place.

Madame Nicole Délitroz, vice-présidente du conseil générale, présente le projet de la Conférence des présidents des conseils généraux Valaisans au sujet de l'accueil des réfugiés Ukrainiens. Jusqu'au 30 juin prochain chaque conseiller peut soutenir financièrement l'association, Action Ukraine Valais. Un mail avec plus de détails suivra.

Monsieur Christian Carron complète en insistant bien sur le fait qu'il n'y a rien d'obligatoire.

Monsieur Christophe Dorsaz du groupe PDC demande s'il existe une liste avec les familles d'accueil pour le réfugiés Ukrainiens à la commune.

Monsieur Aldo Resenterra, conseiller communal, explique qu'il a été très compliqué d'avoir une liste de la part du canton. Par ailleurs toutes les actions entreprises pour les réfugiés (distribution de bons ComArt, vente de gâteaux, collaboration avec les tables du Rhône) ne sont plus autorisées et doivent passer par le canton.

Madame Anouck Dorsaz-Veille, complète en précisant que tous les migrants doivent être désormais gérés par l'Asile et qu'il est regrettable de la part du Canton d'avoir autant peu de vision. Une vague importante de réfugiés est attendue en Valais et contrairement au canton de Vaud, le gouvernement Valaisan ne s'est pas préparé.

Madame la présidente de la commune, Caroline Ançay, demande la parole et prévient l'assemblée d'une montée importante des prix de l'électricité. La situation géopolitique et la fermeture de centrales nucléaire en France en sont les principales causes. Les informations définitives seront transmises à la population, le 30 août prochain.

Pour finir, Monsieur Christian Carron, informe l'assemblée de la bonne avancée des travaux au sujet du règlement interne du conseil général. Il est actuellement au canton pour une première lecture et devrait être à l'ordre du jour du plénum de mars 2023.

Il profite également de rappeler la prochaine sortie d'été du 28 août prochain. Inscription par retour de mail obligatoire.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration et clôt cette séance à 21h00.

Le Président
Christian Carron



Le Secrétaire
Nicolas Dorsaz



Annexe:

- Réponse au postulat N 94 du groupe PDC : « Amélioration de l'accessibilité de l'espace public pour les personnes à mobilité réduite »